

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 613

AMENDEMENTprésenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'article, pour marquer l'opposition à cette proposition de loi.